

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE FÉVRIER 2022 – N° 91



LE MOT DE L'ADJOINTE – Danièle CARTERON

Temps qu'on veut et temps qu'on peut

Me voici pour mon premier édito ! Certains doivent se dire qu'il était temps. Même si je suppose que la majorité d'entre vous ont eu le temps de me découvrir dans le bulletin municipal !

Ecrire ces quelques mots sur la feuille jaune est une mission qui me tient à cœur : celle de vous consacrer du temps. Alors, comme il n'est plus temps de souhaiter les bons vœux, permettez-moi quand même par les temps qui courent, de vous souhaiter plus que tout, la santé.

Mais j'aimerais également vous souhaiter du TEMPS.

Vous savez, ce concept que certains considèrent un tantinet tiré par les cheveux et que d'autres jugent intangible : du temps pour apprécier ce que l'on fait !

Ce fameux temps qui manque tant à notre époque, où tout va si vite. Car en 2022, il est grand temps de prendre son temps. Ce temps de réflexion, en tentant, en s'écoutant, et en se respectant, pour contribuer collectivement à l'avenir de notre commune, de NOTRE avenir.

« *Il faut laisser le temps au temps jeune fille, vous êtes trop pressée* » m'avait dit Pierre CONTAT lors de notre rencontre en 2006. Seize ans plus tard, devenue votre première adjointe, je mesure toute l'importance de ce temps.

Pour 2022, je vous souhaite à tous du bon temps !

VIE LOCALE

LES 60 ANS DU SKI-CLUB DE SAINT JEAN DE SIXT

En mars 2022, le Ski-Club fêtera ses 60 ans d'existence. En vue de la réalisation d'une exposition, nous recherchons des photos (anciennes ou plus récentes) ainsi que des tenues.

Si vous en possédez, vous pouvez les déposer à l'office du tourisme jusqu'au **18 février**.

Pour les photos numériques, envoyez un mail à contact@skiclub-stjeandesixt.com et nous vous expliquerons la marche à suivre. Merci de votre coopération et à vos archives !

BIBLIOTHÈQUE ST JEAN BOUQUINE

Nous étions confiants au mois de décembre mais les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser le café-croissants du 23 janvier 2022. Il est donc reporté à une date ultérieure. En attendant, nous pourrions vous accueillir dans le respect des gestes barrière et avec le passe sanitaire le mardi de 16 à 18 h et le vendredi de 17 h à 19 h ainsi que le dimanche 20 février de 10 h à 12 h.

INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

L'inscription à l'école maternelle ou primaire est à effectuer dès à présent auprès de l'accueil de la mairie. Elle concerne :

- les enfants nés en 2019 (1^{ère} année de maternelle),
- les nouveaux résidents (maternelle et primaire).

Merci de vous présenter en mairie et de vous munir des documents suivants :

- justificatif de domicile,
- livret de famille,
- certificat de radiation si votre enfant est déjà scolarisé.

DON DU SANG

Une collecte de sang est organisée à La Clusaz, le lundi 7 février 2022, de 16 h à 19 h à la salle de fêtes.

CENTRE VILLAGE

L'avancement des travaux de rénovation du centre village dont l'achèvement est prévu pour l'été prochain a permis la réouverture de la place Aimé DUPONT avec 18 places de stationnement en zone bleue et l'ouverture d'un nouveau parking couvert de 30 places. Ces dernières sont mises en location annuelle pour les commerçants et tous les Saint-Jeandins qui en font la demande en mairie. Le but est d'éliminer les voitures tampons à la journée et de favoriser l'accès aux commerces et aux activités du centre.

Les autres parkings de proximité sont aussi en zone bleue et appelés à être contrôlés régulièrement. Le cheminement piétons sur ces nouveaux espaces sera finalisé avec la fin des travaux.

BORNE ÉLECTRIQUE

Dans le cadre réglementaire, une borne électrique est à disposition à l'hôtel Beau Site (côté résidence le Pré Anthoine), de 8 h à 18 h en période d'ouverture de l'hôtel et 24 h / 24 h lorsque celui-ci est fermé.

DÉMATÉRIALISATION EN URBANISME

Depuis ce début d'année, le dépôt et l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) peuvent être effectués par voie électronique. Le lien pour accéder à ce téléservice est :

<https://valleesdethones.geosphere.fr/guichet-unique?ncommune=239>

Il est accessible depuis le site internet de la mairie www.saint-jean-de-sixt.fr onglet « service mairie », puis « urbanisme » et enfin « dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme ».

Ce nouveau service a pour objectif :

- de fluidifier et d'accélérer les échanges entre les pétitionnaires et l'administration, par la dématérialisation de l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme (dépôt, analyse des pièces, consultation des services, contrôle de légalité, taxes, suivi du dossier par le pétitionnaire) ;
- et de répondre aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.

La mairie reste votre interlocuteur unique pour l'accueil physique et téléphonique en matière de demande et d'autorisation d'urbanisme.

VIE TOURISTIQUE

ANIMATION DU MOIS

L'office de tourisme propose diverses animations tout au long de ce mois de février : visite à la ferme, construction d'igloo, randonnée raquette nocturne... Le programme est disponible à l'accueil, sur le site (www.saintjeandesixt.fr) et dans tous les commerces du village ; N'hésitez pas à le consulter et le faire partager à nos amis vacanciers !

CRISE SANITAIRE

CENTRE DE DÉPISTAGE

Face aux longues files d'attente devant le laboratoire de Thônes pour le dépistage de la COVID-19, il a été décidé d'accueillir désormais la population à l'arrière de l'Espace Cœur des Vallées, du côté du Fier. L'attente se fait sur le côté de l'Espace Cœur des Vallées (côté piscine et parc de jeux).

Cet espace de dépistage est isolé en tous points du centre de vaccination ce qui permet une différenciation et évite un croisement des flux, selon qu'il s'agit de vaccin ou de dépistage.

L'accueil est assuré sans rendez-vous du lundi au vendredi de 13 h à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 11 h 30.

Merci de bien respecter la signalétique et les deux dispositions bien distinctes mises en place.